

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 183

Artikel: Cote de l'argent
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285456>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On cite comme pouvant être utilisé efficacement contre la météorisation ou le gonfle des vaches la racine de chélidoine. On rapporte que dans un enclos où paissaient 24 vaches, le bouvier avaient en poche quelques racines de chélidoine. Aussitôt qu'une vache donnait des signes de météorisation, cas qui se présentait 6 ou 7 fois dans la matinée, le bouvier lui faisait manger une bouchée d'herbe à laquelle il joignait un bout de racine de chélidoine de quelques centimètres de longueur. Instantanément la météorisation cessait.

La grande chélidoine est commune chez nous, où tout le monde la connaît sous le nom d'*herbes aux verrues*, *Schöllkraut*, célaire, herbe de l'hirondelle. Lorsqu'on casse la tige, il sort des deux extrémités fracturées une abondante liqueur laiteuse d'une belle couleur jaune orangée. Il serait utile de réserver dans le jardin un petit coin pour la culture de cette plante, qui peut, en certains cas, rendre d'inappréciables services. M. Chatin, membre de l'Académie des sciences et ancien directeur de l'Ecole de pharmacie explique à la société que l'arrêt subit de la grande fermentation (que produit la météorisation), par le moyen de la racine de chélidoine est dû sans aucun doute, à la grande quantité d'azote que renferme cette racine.

L'ÉCOLE NEUTRE

Le *Publicateur de la Vendée* rapporte que la semaine dernière un instituteur se noyait accidentellement dans un étang situé sur la limite de la Loire-Inférieure et du Morbihan. Lorsque son corps fut retrouvé, l'asphyxie était complète ; les sauveteurs n'avaient ramené qu'un cadavre.

En déshabillant le malheureux on remarqua qu'il avait sur la poitrine, à l'endroit du cœur, un tatouage avec ces mots : *Ni Dieu, ni maître*. L'assistance fut tristement impressionnée en lisant cette abominable devise adoptée par un éducateur de l'enfance.

Qui a inventé la confession ?

La *Semaine catholique* rapporte que naguère dans une réunion de catholiques et de protestants à Aix-la-Chapelle, un chaleureux défenseur des intérêts catholiques s'est engagé à déposer la somme de 15,000 marks (fr. 18,750) auprès de la rédaction de l'*Echo der Gegenwart* en faveur de l'historien qui, le premier, prouvera que la confession pratiquée dans l'Eglise romaine a été inventée par les hommes et non point instituée par Jésus-Christ. En avant maintenant les érudits ! En avant quiconque refuse de comprendre le mot du Sauveur : *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez* ! Mais il est probable que la récompense promise pourra produire de beaux intérêts avant d'être gagnée par quelque irréfutable docteur de l'hérésie ou de l'inéréudité.

Le pari ne sera pas plus tenu que celui engagé à propos de l'accusation portée contre le pape Pie IX d'avoir été franc-maçon dans sa jeunesse. Les organes hostiles à l'église veulent bien répandre à tout pro-

pos leurs calomnies, mais quand on les met en demeure, bourse en mains, de les prouver ils s'esquivent et ne savent plus rien.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 181 du *Pays du Dimanche* :

710. LOGOGRIPIE.

Marbre. Ambre.

711. MOT CARRÉ SYLLABIQUE.

FI GA RO
GA MA CHES
RO CHES TER

712. SURPRISE.

Le gardien du Palais a l'ordre de tuer celui qui ne dira pas une chose juste en entrant.

Un Cadit dit au gardien :

« Tu va me tuer.

« Si tu me tues, j'ai dit une chose juste, et tu devais me laisser passer.

« Si tu ne me tues pas, j'ai dit une chose fausse, et tu devais me tuer. »

713. MOTS EN CROIX.

C
A
P
C O L I S E E
T
O
L
E

Ont envoyé des *solutions partielles* : MM. Le pilier du cercle Industriel Neuville ; Une intéressée à la guerre du Transvaal ; Villa des roses sous le Fahy, Porrentruy ; Un désillusionné.

718. CHARADE.

Le premier et le deux figure dans la gamme ; Le coupable souvent ment et fait le dernier ;

Le tout est un prénom de femme, Que vous pouvez trouver dans le calendrier.

719. MOTS EN LOSANGE.

X	1. Consonne.
X X X	2. Créateur de la vigne.
X X X X X	3. Ambassadeur.
X X X X X X	4. Action de tondre.
X X X X X	5. A la crête des vagues.
X X X	6. Période de temps.
X	7. Voyelle.

720. LOGOGRIPIE.

Je suis de la prairie une odorante fleur. Et sans tête on me voit du troupeau la terreur.

721. DOUBLE ACROSTICHE.

Remplacer les X ci-après par des lettres de manière à former les mots dont les définitions suivent et dont les Initiales et les Finales dési-

gnent deux termes très usités dans l'art de la peinture :

X X X 1. Synonyme de égare.
X X X 2. Qui est très liée.
X X X 3. Ville de France.
X X X 4. Adjectif indéfini.
X X X 5. Emotion subite.
X X X 6. Ville de France.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 16 courant.

Publications officielles

Mises au concours

La place de débitant de sel à *Lajoux*. Se faire inscrire à la factorerie des sels jusqu'au 8 juillet.

Convocations d'assemblées.

Alle. — Le 7 à 12 1/2 h. pour prendre les décisions concernant l'arrêt du tribunal fédéral relatif au conflit du château.

Bassecourt. — Le 7 à 2 1/2 h. à la halle pour décider si l'on veut revenir sur la décision du 19 juin concernant un subside à accorder à la paroisse — s'occuper de la canalisation.

Beurnevésin. — Le 7 à midi 1/2 pour statuer sur une prise d'action pour le chemin de fer *Prrentruy-Bonfol*.

Bressaucourt. — Le 7 à midi pour voter les décisions à prendre ensuite de l'arrêté du tribunal fédéral relatif au château.

Crauwe. — Le 7 à 2 h. pour s'occuper du conflit du château.

Damvant. — Le 7 à 2 h. pour passer les comptes et discuter sur une demande d'aide.

Fregiacourt. — Le 14 à 2 h. pour passer les comptes.

Fontenais-Bressaucourt. — Assemblée paroissiale le 7 à 2 h. pour nommer une commission chargée d'élaborer un règlement d'impositions paroissiales.

Montenol. — Le 7 à 2 h. pour voter les résolutions qu'il appartiendra dans l'affaire du château — adjuger le voiturage de pieux pour le réservoir.

Chevinez. — Le 14 à midi pour décider si la place de régent sera mise au concours, fixer le prix à payer pour des terrains et ratifier une échange de parcelles.

Courcharon. — Le 14 à 2 h. pour s'occuper des droits de la commune — ensuite de l'arrêté du tribunal fédéral concernant le château.

Reclère. — Le 14 à 12 1/2 h. pour passer les comptes.

Rebévelier. — Le 14 à 2 h. pour décider si l'on mettra la place d'instituteur au concours.

Grandfontaine. — Le 14 à midi pour passer les comptes.

Courrendlin. — Le 7 à 1 h. pour décider si la place d'instituteur sera mise au concours, décider la canalisation des eaux etc..

Cote de l'argent

du 3 juillet 1901.

Argent fin en grenailles, fr. 104. — le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 106. — le kilo.

Editeur-imprimeur : G. Moritz, gérant.